

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

ANNEXE

Les résultats du compte administratif 2019 sont conformes à ceux du compte de gestion du payeur départemental.

L'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement réel de :

23 585 856,02 €

avec un taux de réalisation (sections d'investissement et de fonctionnement confondues et hors crédits et opérations de refinancement de dette) de :

* 97,17 % pour les recettes (89,10 % en 2018),

* 85,83 % pour les dépenses (84,95 % en 2018).

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le détail 2019 de l'exécution du budget principal :

RÉSULTATS 2019 DÉFINITIFS HORS RESTES A RÉALISER :

La balance de clôture des comptes 2019 s'établit comme suit :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2018	48 888 415,01 €	69 864 032,21 €	-20 975 617,20 €
Mouvements d'ordre	31 115 161,58 €	11 884 608,42 €	19 230 553,16 €
Total investissement	80 003 576,59 €	81 748 640,63 €	-1 745 064,04 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2018	327 283 452,27 €	262 381 755,93 €	64 901 696,34 €
Mouvements d'ordre	10 317 368,04 €	29 547 921,20 €	-19 230 553,16 €
Total fonctionnement	337 600 820,31 €	291 929 677,13 €	45 671 143,18 €
TOTAL	417 604 396,90 €	373 678 317,76 €	43 926 079,14 €

Excédent global de clôture 2019 hors reports : +43 926 079,14 €
 (rappel 2018 : + 42 849 256,00 €)

CHAPITRE I

LES RECETTES

Les recettes d'un montant de **376 171 867,28 €**, hors mouvements d'ordre, se répartissent comme suit :

- **Fonctionnement : 327 283 452,27 €**
 soit un taux de réalisation de 103,4 % (101,63 % en 2018),

- **Investissement : 48 888 415,01 €** soit un taux de réalisation de 89,98 %.
 Le taux de réalisation était de 91,71 % en 2018.

A – LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

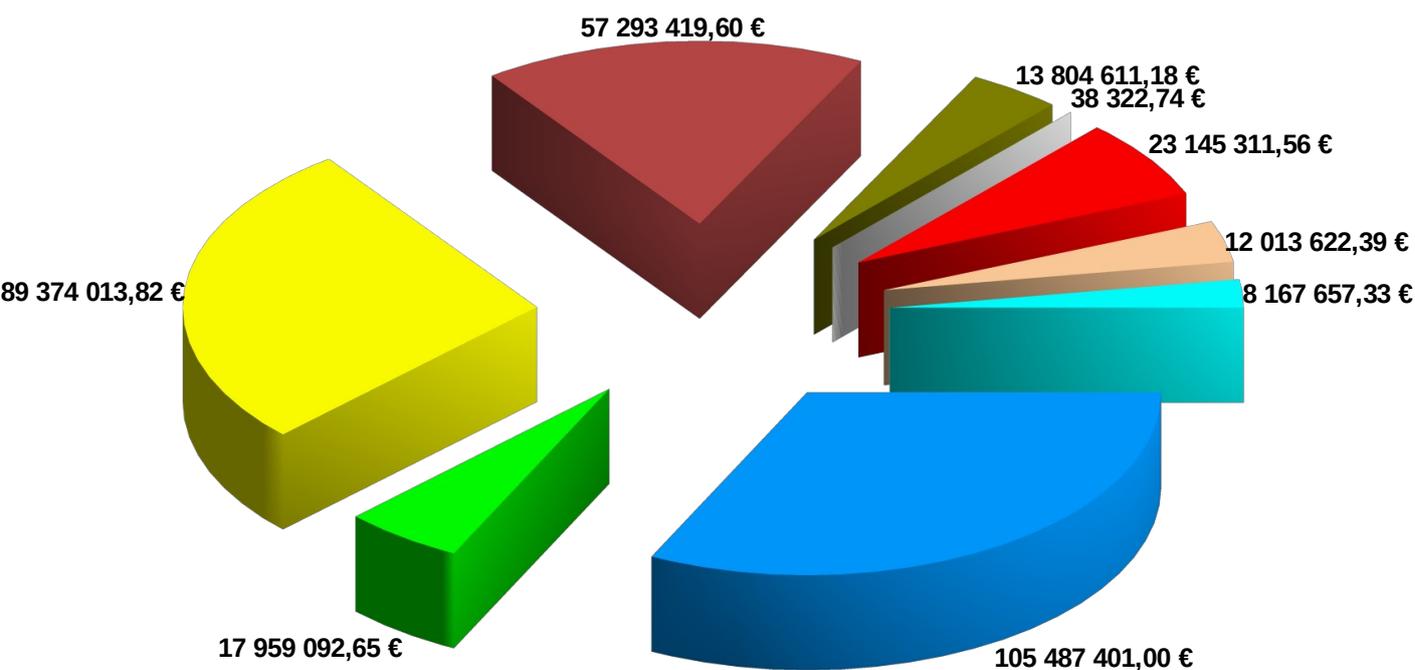
327 283 452,27 €

NATURE	CA 2018	Crédits votés 2019	CA 2019
FISCALITÉ DIRECTE			
Impôts départementaux (taxe sur le foncier bâti).....	74 238 597,00 €	76 507 121,00 €	76 649 972,00 €
Rôles supplémentaires.....	0,00 €	354 546,00 €	384 283,00 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	9 940 718,00 €	10 370 005,00 €	10 370 005,00 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	4 772 114,00 €	4 813 852,00 €	4 921 583,00 €
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)....	6 134 357,00 €	6 134 357,00 €	6 134 357,00 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	579 330,00 €	536 370,00 €	536 370,00 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti).....	6 336 100,00 €	6 490 831,00 €	6 490 831,00 €
Autres impôts locaux.....	640 804,00 €	1 611 956,00 €	0,00 €
Sous-total fiscalité directe	102 642 020,00 €	106 819 038,00 €	105 487 401,00 €
IMPÔTS INDIRECTS			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	29 755 098,33 €	30 000 000,00 €	34 448 502,20 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	221 864,18 €	250 000,00 €	316 678,20 €
Taxe départementale ENS.....	77 182,00 €	25 000,00 €	30 073,00 €
Taxe pour CAUE.....	463 058,97 €	330 000,00 €	357 695,88 €
Fonds de péréquation DMTO.....	4 107 493,00 €	4 501 360,00 €	4 501 360,00 €
Fonds de solidarité DMTO.....	1 337 735,00 €	1 700 000,00 €	1 605 573,00 €
Taxe d'aménagement.....	2 903 720,85 €	2 100 000,00 €	2 250 397,07 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	36 935 324,03 €	37 160 000,00 €	37 950 787,77 €
Taxe sur l'électricité (TDCFE).....	3 424 509,69 €	3 200 000,00 €	3 389 719,98 €
T.I.C.P.E.....	2 912 138,71 €	2 900 000,00 €	2 909 783,72 €
Autres.....	26,00 €	0,00 €	1 613 443,00 €
Sous-total fiscalité indirecte	82 138 150,76 €	82 166 360,00 €	89 374 013,82 €

NATURE	CA 2018	Credits votes 2019	CA 2019
DOTATIONS			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	40 151 649,00 €	40 582 658,00 €	40 582 658,00 €
FCTVA.....	290 325,98 €	298 680,01 €	298 680,57 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 652 594,00 €	1 642 594,00 €	1 642 594,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).....	7 061 048,00 €	6 915 973,00 €	6 915 973,00 €
Allocations compensatrices.....	2 387 223,00 €	2 327 511,00 €	2 327 511,00 €
Sous-total dotations État	51 542 839,98 €	51 767 416,01 €	51 767 416,57 €
Prestation Compensation Handicap.....	2 823 617,68 €	2 765 000,00 €	2 906 726,55 €
M.D.P.H.....	407 748,00 €	453 480,00 €	453 479,54 €
Participations.....	1 372 006,69 €	1 486 595,00 €	1 415 796,94 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	879 246,36 €	750 000,00 €	750 000,00 €
Total dotations	57 025 458,71 €	57 222 491,01 €	57 293 419,60 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Revenus des immeubles.....	1 004 621,09 €	931 300,00 €	940 716,13 €
Recouvrements divers.....	13 389 262,92 €	12 821 946,00 €	12 863 895,05 €
Sous-total autres produits	14 393 884,01 €	13 753 246,00 €	13 804 611,18 €
ATTÉNUATION DE CHARGES			
Remboursement indemnités journalières.....	59 803,16 €	40 000,00 €	38 322,74 €
RMI/RSA			
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P).....	17 180 812,00 €	17 180 812,00 €	17 180 812,00 €
T.I.C.P.E (RSA majoré).....	3 270 298,60 €	3 270 298,00 €	3 270 298,60 €
F.M.D.I.....	1 753 495,00 €	1 700 000,00 €	1 861 525,00 €
Autres produits RMI/RSA (indus, FSE.....)	616 420,95 €	2 550 566,00 €	832 675,96 €
Sous-total RMI/RSA	22 821 026,55 €	24 701 676,00 €	23 145 311,56 €
APA			
Dotation C.N.S.A.....	10 215 145,13 €	10 581 382,00 €	11 512 898,32 €
Indus.....	440 505,48 €	430 000,00 €	500 724,07 €
Sous-total APA	10 655 650,61 €	11 011 382,00 €	12 013 622,39 €
AUTRES RECETTES			
Produits des services du domaine.....	1 708 136,63 €	1 955 984,00 €	1 984 620,56 €
Produits financiers	400 429,73 €	400 425,00 €	400 429,73 €
Produits exceptionnels.....	533 770,83 €	462 412,34 €	5 782 607,04 €
Sous-total autres recettes	2 642 337,19 €	2 818 821,34 €	8 167 657,33 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	19 749 496,82 €	17 959 092,65 €	17 959 092,65 €
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	312 127 827,81 €	316 492 107,00 €	327 283 452,27 €
Opérations d'ordre	9 343 360,19 €	10 292 410,00 €	10 317 368,04 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	321 471 188,00 €	326 784 517,00 €	337 600 820,31 €

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

327 283 452,27 €



32,22%	Fiscalité directe	105 487 401,00 €
5,49%	Excédent 2018 reporté	17 959 092,65 €
27,31%	Fiscalité indirecte	89 374 013,82 €
17,51%	Dotations	57 293 419,60 €
4,22%	Autre produits de gestion	13 804 611,18 €
0,01%	Atténuation de charges	38 322,74 €
7,07%	RSA	23 145 311,56 €
3,67%	APA	12 013 622,39 €
2,50%	Autres recettes	8 167 657,33 €

Les recettes de fonctionnement 2019 (327,28 M€) sont en augmentation en volume par rapport à 2018 (312,13 M€). Hors report N-1, c'est à dire simplement les recettes de l'année, les recettes 2019 sont supérieures de presque 17 M€ par rapport à celles de 2018.

Dans les grandes lignes, 2,6 M€ de plus sur la fiscalité directe, 7 M€ supplémentaires sur la fiscalité indirecte dont 4,7 M€ uniquement pour les DMTO. Quant aux produits exceptionnels, ils évoluent de 5,25 M€ dû à la vente de Mimizan pour la majeure partie de ces recettes.

Concernant le financement des AIS, on constate une hausse de 2,5 M€, en particulier sur l'APA pour 1,4 M€.

1°) La fiscalité directe : 105 487 401 €

L'augmentation atteint +2,7% par rapport à 2018. Dans le détail :

a) Les impôts locaux

L'évolution des bases réelles de la taxe sur le foncier bâti a connu en 2019 une **progression de 3,33 %** par rapport à 2018 soit un montant de 264 680 337 € contre 256 140 374 € en 2018.

Avec un taux constant depuis 2012 de 28,93 %, le produit de la taxe sur le foncier bâti encaissé en 2019 s'élève à **76 649 972 €** auquel il convient d'ajouter le montant des rôles supplémentaires de **384 283 €**.

Depuis 2011, suite à la réforme de la fiscalité locale, il est attribué aux départements une part de CVAE et du produit des IFR. Depuis 2017, nous encaissons une part de CVAE **qui est passée de 48,5 % à 23,5 % suite au transfert de la compétence transport à la Région**. En 2019, nous avons perçu **10 370 005 €** au titre de la CVAE, en progression de **4,32 %** par rapport à 2018 et un montant de **4 921 583 €** au titre des IFR (+3,13 % entre 2018 et 2019).

b) Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

En 2019, nous avons perçu un montant de **6 134 357 €**, identique depuis 2013 puisque figé.

c) Le fonds de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif depuis 2013.

Avec **536 370 €** encaissés en 2019, le fonds diminue de **7,41 %** par rapport à 2018 (579 330 €).

d) Le fonds péréqué (transfert des frais de gestion du Foncier bâti par l'État)

L'État a transféré 827 M€ en 2014 (près d'un milliard pour 2019) aux départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH.

A ce titre, nous avons perçu **6 490 831 €** en 2019, en augmentation de 154 731 € par rapport à l'année précédente.

2°) Les impôts indirects : 89 374 013,82 €

L'augmentation de 8,8 % du produit des impôts indirects par rapport à 2018 masque de fortes variations dans ce chapitre. Dans le détail, pour les plus importantes :

- + 4 700 000 € pour les droits de mutation
- + 394 000 € pour le fonds de péréquation DMTO
- + 269 000 € pour le fonds de solidarité DMTO
- 653 000 € pour la taxe d'aménagement
- + 1 015 000 € pour la TSCA
- + 1 600 000 € pour le nouveau fonds de solidarité inter département

a) Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

Le marché des transactions immobilières, en 2019, a été porté par des taux bancaires encore très faibles, ce qui a généré un volume de droits de mutation perçu en augmentation de 15,7 % après une année 2018 record. Il s'élève en 2019 à **34 448 502,20 €**.

En 2019, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à **316 678,20 €** (221 864,18 € en 2018).

b) Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des E.N.S., la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

En 2019, les encaissements ont été les suivants :

- **357 695,88€** concernant la taxe pour le financement des CAUE, en diminution de 22,7 %,
- **30 073 €** au titre de la taxe pour les Espaces Naturels Sensibles,
- **2 250 397,07 €** pour la taxe d'aménagement.

L'ensemble de ces taxes diminue de 23,4 % par rapport à 2018.

c) Le fonds de péréquation des droits de mutation

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale de solidarité entre les départements créé par l'article 123 de la loi de finances 2011.

Au titre de 2019, l'État nous a versé une somme de **4 501 360 €**, soit +9,6 % par rapport à 2018 (4 107 493 €).

d) Le fonds de solidarité des DMTO

Il s'agit du reversement de solidarité créé par la loi de finances 2014 et abondé par les 0,35 % de prélèvement obligatoire appliqué à tous les départements sur les droits de mutation. En 2019, nous avons perçu **1 605 573 € en hausse de 20 % par rapport à 2018**.

e) La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

Diverses lois de finances ont prévu d'affecter une part de TSCA en compensation de charges supplémentaires transférées aux départements ou de réformes fiscales.

Pour 2019, le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à **37 950 787,77 €** en progression de 2,75 % par rapport à 2018, soit plus d'un million d'euros supplémentaires.

f) La taxe d'électricité

Le produit encaissé en 2019 représente **3 389 719,98 €**, en baisse de 1 % rapport à l'année précédente.

g) La T.I.C.P.E

Prévue depuis 2004 en loi de finances pour compenser la décentralisation du RMI/RMA, elle s'est élevée à **2 909 783,72 €** au titre de l'année 2019, soit un montant quasi identique par rapport à 2018 (2 912 138,71).

h) Divers

Il s'agit du nouveau Fonds de Solidarité Inter Départemental pour 1 611 956 € et 1 487 € de recettes fiscales diverses.

PEREQUATION HORIZONTALE 2014-2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds DMTO - prélèvement	0	1 866 830	0	0	0	0
Fonds DMTO - versement	1 653 534	1 559 343	3 689 546	4 057 437	4 107 493	4 501 360
Fonds DMTO - solde	1 653 534	-307 487	3 689 546	4 057 437	4 107 493	4 501 360
Fonds CVAE - prélèvement	0	0	0	0	0	0
Fonds CVAE - versement	593 772	831 544	835 304	891 594	579 330	536 370
Fonds CVAE - solde	593 772	831 544	835 304	891 594	579 330	536 370
FSD - prélèvement	1 595 687	1 370 040	1 749 926	1 804 513	2 104 289	2 166 432
FSD versement	6 219 471	5 431 407	3 194 274	2 692 037	1 337 735	1 605 573
FSD solde	4 623 784	4 061 367	1 444 348	887 524	-766 554	-560 859
FSID à/c de 2019						1 611 956
Total péréquation horizontale	6 871 090	4 585 424	5 969 198	5 836 555	3 920 269	6 088 827

3°) Les dotations : 57 293 419,60 €

Le montant est quasi stable par rapport à 2018 (+ 268 K€).

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 40 582 658€

Depuis 2015 où l'architecture a été modifiée et résulte de l'agrégation des anciennes composantes, elle se calcule à partir de la dotation forfaitaire N-1, de la part dynamique de la population et d'un écrêtement péréqué.

La DGF est composée de :

- la dotation forfaitaire (24 564 382 €) qui comprend :

- La dotation 2018, soit 24 439 211 €

- majorée de la part dynamique de population, soit 125 171 € (soit 74,02€ par habitant, montant inchangé depuis 2015).

Concernant l'écrêtement, contrairement à 2018, le Département n'est pas concerné.

- **la dotation de compensation** destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant **était figé** à hauteur celui de 2010, soit 7 750 102 €.

La loi de finances pour 2017 a réduit de 152 614 € pour le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne son montant afin de financer la réforme des modalités de financement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers.

Ainsi, pour 2019, son montant a été ramené à **7 597 488 €**, identique à 2018.

- **la dotation de péréquation** qui comporte deux volets :

- la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,
- la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

A ce titre, le département a perçu **8 420 788 € en 2019**, en hausse de 305 838 €.

b) Le FCTVA de fonctionnement

Nouveau dispositif d'éligibilité au FCTVA de certaines dépenses de fonctionnement (entretien bâtiment et voirie) mis en place en 2017, il nous a permis d'encaisser **298 680,57 €** (290 325,98 € en 2018).

c) La dotation générale de décentralisation (DGD)

Depuis 2009, elle est figée à **1 642 594 €** en base, complétée par une partie variable.

d) La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)

En 2019, nous avons perçu **6 915 973 €**, en baisse de 2,05% par rapport à 2018 (7 061 048 €)

PEREQUATION VERTICALE 2014-2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF - Dotation forfaitaire (M€)	33 455 676	30 474 789	27 529 993	24 453 898	24 439 211	24 564 382
DGF - Dotation de compensation	7 750 102	7 750 102	7 750 102	7 597 488	7 597 488	7 597 488
DGF - DFM	7 791 976	7 791 976	7 791 976	7 791 976	8 114 950	8 420 788
DGF - total	48 997 754	46 016 867	43 072 071	39 843 362	40 151 649	40 582 658
DCRTP	7 909 921	7 909 921	7 909 921	7 079 361	7 061 048	6 915 973
DCP	6 527 162	6 504 165	6 576 808	6 506 234	6 336 100	6 490 831
FMDI	2 092 464	1 929 951	1 883 381	1 649 463	1 753 495	1 861 525
Total péréquation verticale	65 527 301	62 360 904	59 442 181	55 078 420	55 302 292	55 850 987

e) Dotations de l'État au titre des compensations fiscales

Ces allocations sont versées par l'État, aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

L'ensemble de ces dotations est communiqué au Département au moyen de l'état fiscal 1253 de notification des bases de la fiscalité directe.

Le montant de ces allocations a représenté, pour 2019, **2 327 511 €**, en baisse de 2,5 % par rapport à 2018.

f) La participation de l'État au financement de la prestation de compensation du handicap (P.C.H.) et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)

A compter du 1er janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la prestation de compensation du handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'état verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- Prestation de compensation du handicap..... : **2 906 726,55 €**
- Maison Départementale des Personnes Handicapées..... : **453 479,54 €**

Concernant la PCH, le taux de couverture prévu à 100 % en 2006 est de 38 % en 2019 avec un montant de dépenses de 7,6 M€.

g) Les autres participations (comptes 747 et 74881)

Les participations d'un montant total de **1 415 796,94 €** concernent des recettes encaissées pour le plan pauvreté (302 545,73 €), la conférence des financeurs (549 592,09 €), les soutiens d'étiage (156 396,12 €).

Le compte 74881 concerne le recouvrement du FARPI (recettes provenant de la restauration dans les collèges). Au titre de 2019, un montant de **750 000 €** a été encaissé.

4°) Les autres produits de gestion courante : 13 804 611,18 €

a) Les revenus des immeubles

Le montant encaissé en 2019 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **940 716,13 €** dont 710 049,44 € concernant les loyers perçus pour les gendarmeries.

b) Les recouvrements divers

Il s'agit de participations d'autres collectivités aux dépenses de l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des placements et frais de séjours en établissements spécialisés, foyers occupationnels ou maisons de retraite. En 2019, nous avons encaissé **12 863 895,05 €** dont 5 808 416,02 € au titre du placement en maisons de retraite soit 45,15 % du montant des recouvrements divers.

5°) Les atténuations de charges : 38 322,74 €

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM et autres validations de services.

6°) Le RMI/RSA : 23 145 311,56 €

Ces recettes se composent de :

a) la participation de l'État au financement du RSA : **22,3 M€**

Le taux de couverture des dépenses nettes (hors contrats, FMDI inclus) approchait les 100 % en 2004. Il est de 53 % en 2019 pour un montant de dépenses de 42,2 M€.

1) l'attribution d'une part de la TICPE

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

2) le versement de la part représentative de l'allocation de parent isolé

A compter du 1^{er} juin 2009, la loi « R.S.A » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2019, nous avons encaissé **3 270 298,6 €**, montant identique à 2014.

3) le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€ au niveau national, il a représenté en 2019 un montant de **1 861 525 €** pour notre collectivité, en hausse de 6,2% par rapport à 2018.

b) Les autres produits RMI/RSA/FSE : **832 675,96 €**

Ce sont les recettes liées aux indus et amendes, au FAPI (fonds d'appui aux politiques d'insertion), au FSE ou encore aux recettes exceptionnelles.

7°) L'APA : **12 013 622,39 €**

a) La participation de l'État au financement de l'APA :
11 512 898,32 € pour un montant de dépenses de 30 275 463,73 €.

Le taux de couverture des dépenses nettes était de 50 % en 2002. Il est passé à 38 % en 2019.

b) Le recouvrement des indus de l'APA et divers : **500 724,07 €**

Depuis 2011, le montant des indus titrés se situe entre 435 000 € et 620 000 €.

8°) Les autres recettes (Chapitres 70, 76 et 77) : **8 167 657,33 €**

a) Les recettes des produits des services du domaine : **1,98 M€**

Les principales sont :

- occupation du domaine public (191 815,78 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (195 100,20 €),
- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (1 524 086,07 €).

b) Les produits financiers : **0,4 M€**

Il s'agit principalement du fonds de soutien versé par l'Etat pour la sortie des emprunts structurés pour un montant de 400 425,79 €.

c) Les produits exceptionnels : **5,78 M€**

Les recettes exceptionnelles ont représenté un montant de 5,125 M€ pour les cessions de patrimoine (dont 4,57 M€ pour Mimizan), les remboursements de sinistres concernant la voirie (70 430,85 €), les remboursements de sinistres hors voirie pour un montant de 282 165,47 €, pour ne citer que les plus représentatives.

9°) L'excédent 2018 reporté : **17 959 092,65 €**

Il s'agit simplement de constater la reprise de l'excédent 2018.

10°) Les opérations d'ordre : **10 317 368,04 €**

Ce sont les amortissements des subventions d'investissement transférables, les moins values sur cession, la neutralisation des amortissements ou encore la valorisation des travaux en régie.

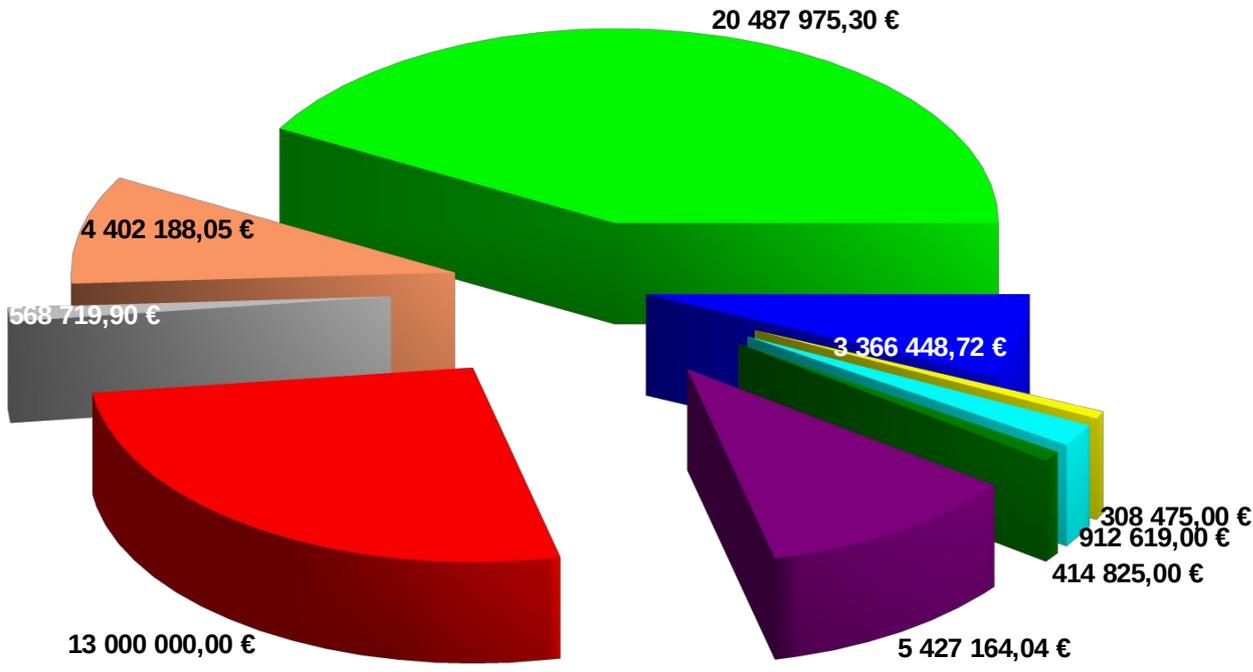
B - LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

48 888 415,01 €

NATURE	CA 2018	Crédits votés 2019	CA 2019
F.C.T.V.A.....	2 966 656,91 €	3 366 447,89 €	3 366 448,72 €
D.G.E part rurale.....	2 131 586,04 €	308 475,00 €	308 475,00 €
D.D.E.C.....	912 619,00 €	912 619,00 €	912 619,00 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	419 359,00 €	380 000,00 €	414 825,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	4 406 323,90 €	5 876 264,00 €	5 427 164,04 €
Recouvrements divers (204+23+27+024+45).....	137 204,91 €	5 599 413,00 €	568 719,90 €
Emprunts.....	13 000 000,00 €	13 000 000,00 €	13 000 000,00 €
Couverture du besoin de financement.....	14 174 998,78 €	20 487 975,30 €	20 487 975,30 €
Excédent d'investissement reporté N-1	7 674 503,22 €	4 402 188,05 €	4 402 188,05 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	45 823 251,76 €	54 333 382,24 €	48 888 415,01 €
Opérations d'ordre.....	23 308 855,30 €	58 181 309,00 €	31 115 161,58 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	69 132 107,06 €	112 514 691,24 €	80 003 576,59 €

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

48 888 415,01 €



6,89%	F.C.T.V.A.	3 366 448,72 €
0,63%	D.G.E part rurale	308 475,00 €
1,87%	D.D.E.C.	912 619,00 €
0,85%	Produit amendes radars auto.	414 825,00 €
11,10%	Subventions et participations	5 427 164,04 €
26,59%	Emprunts	13 000 000,00 €
1,16%	Divers	568 719,90 €
9,00%	Excédent reporté 2018	4 402 188,05 €
41,91%	Couverture du besoin de fin.	20 487 975,30 €

1°) Fonds de Compensation de la T.V.A. : 5 300 448,72 €

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement inscrites au Compte Administratif 2018 et du taux de 16,404 %, le F.C.T.V.A. pour 2019 a été calculé sur une base éligible retenue de 20 522 120,90 €.

2°) Dotation Globale d'Équipement : 308 475 €

Il s'agit du reliquat de la DGE 2018 puisque la DSID a remplacé la DGE à compter de 2019.

3°) La D.S.I.D. : 9 070 €

Nouvelle recette apparue en remplacement de la DGD. Elle est composée d'une première part de 77% de l'enveloppe répartie en part régionale dans des domaines jugés prioritaires au niveau local par les préfets de région, et d'une seconde part représentant 23% de l'enveloppe. Elle est répartie entre Départements à raison de leur insuffisance de potentiel fiscal. Cette part est libre d'emploi.

4°) La D.D.E.C. : 912 619 €

En 2008, l'État a figé cette dotation à 912 619 €.

5°) Produit des amendes de radars automatiques : 414 825 €

Instituée en 2008, cette dotation de l'État est répartie en fonction de la longueur de la voirie départementale multipliée par la valeur du point (166,2430 € pour 2018), cette valeur de point étant déterminée par le montant de l'enveloppe à répartir nationalement divisé par la longueur totale de la voirie.

Elle s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre 419 359 € en 2018 et 414 825 € en 2019.

6°) Subventions et participations : 5 427 164,04 €

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental et le logement. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Aide au logement.....	2 848 750,00 €
- Collèges-Gymnase.....	570 330,62 €
- Centre Universitaire.....	479 880,00 €

- Divers.....	313 640,32 €
- Archives.....	105 700,00 €
- Voirie.....	1 108 863,10 €
	<hr/>
	5 427 164,04 €

7°) Recouvrements divers : 568 719,90 €

Cette rubrique concerne :

- les remboursements sur travaux départementaux aux chapitres 20, 204, 21 et 23 pour 36 219,91 €
- les prêts au personnel au chapitre 27 pour 78 334 €
- les travaux pour compte de tiers pour 454 165,99 €

8°) Emprunts : 13 000 000 €

Le montant global des emprunts destinés à compléter le financement de l'ensemble des programmes d'investissement s'élève à **13 000 000 €** pour 2019 et a été mobilisé auprès de la Société Générale, à taux fixe à 0,62%, trimestriel, pour une durée de 20 ans.

9°) La couverture du besoin de financement : 20 487 975,30 €

Il s'agit de l'affectation du résultat 2018 permettant de couvrir le besoin de financement résiduel de la section d'investissement.

10°) Opérations d'ordre : 31 115 161,58 €

Les recettes d'ordre de la section d'investissement retracent essentiellement les amortissements (24 290 765,02 €), les sorties d'actifs et le transfert patrimonial des frais d'études suivis de réalisation.

CHAPITRE II

LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de **332 245 788,14 €**, hors mouvements d'ordre, se répartissent comme suit :

- Fonctionnement : **262 381 755,93 €**
 soit un taux de réalisation de 95,48 % (96,26 % en 2018),

- Investissement : **69 864 032,17 €**
 soit un taux de réalisation de 62,21 %. Le taux de réalisation était de 54,71 % en 2018.

A- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

262 381 755,93 €

PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

Dépenses de gestion	CA 2018	Crédits votés 2019	CA 2019
Chapitre 011 : Charges à caractère général	15 682 451,90 €	16 301 227 €	14 811 269,29 €
dont transports scolaires	1 758 892,38 €	1 091 000 €	1 085 626,81 €
voirie	2 798 905,60 €	3 004 692 €	2 910 606,98 €
fluides	1 581 236,70 €	1 725 400 €	1 703 610,66 €
fournitures et alimentation	1 274 953,74 €	1 715 290 €	1 495 970,41 €
locations et crédit-bail	1 051 524,19 €	771 950 €	706 183,92 €
entretien et maintenance	1 507 314,42 €	1 742 520 €	1 459 923,46 €
frais de déplacement	769 902,45 €	832 048 €	706 397,80 €
téléphone et affranchissement	797 875,25 €	839 240 €	779 963,55 €
Chapitre 012 : Charges de personnel y compris RSA	64 092 331,57 €	67 171 549 €	65 785 980,62 €
dont assistants familiaux	14 201 193,74 €	15 403 800 €	15 296 997,60 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	2 782 254,16 €	5 346 773 €	5 326 251,83 €
Chapitres 015+017 : RMI + RSA (sauf personnel)	41 381 324,76 €	43 701 315 €	42 155 509,84 €
dont allocations et contrats	40 184 494,88 €	40 388 241 €	39 310 916,46 €
Chapitre 016 : APA	29 489 959,30 €	30 450 034 €	30 275 463,73 €
dont allocations APA	29 476 182,61 €	30 441 614 €	30 267 891,34 €

Dépenses de gestion	CA 2018	Crédits votes 2019	CA 2019
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	98 261 413,54 €	98 789 755 €	96 568 984,79 €
dont PCH	7 220 566,23 €	7 660 000 €	7 588 885,05 €
allocations sociales (hors PCH)	3 214 464,24 €	3 296 666 €	3 042 713,16 €
frais de séjour et d'hébergement	55 181 158,26 €	56 245 220 €	55 729 220,07 €
dotations collèges	4 477 220,29 €	4 440 628 €	4 305 714,46 €
participations budgets annexes	4 883 753,98 €	5 394 693 €	5 272 916,23 €
participations SDIS	8 056 307,00 €	8 240 534 €	8 240 534,00 €
subventions de fonctionnement	6 761 413,64 €	7 394 793 €	6 986 216,50 €
Chapitre 66 : Charges financières	6 745 494,32 €	6 645 092 €	6 388 343,81 €
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	865 899,60 €	845 092 €	845 091,60 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 293 055,84 €	954 907 €	869 952,02 €
dont subventions exceptionnelles	1 172 049,20 €	767 407 €	767 043,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	100 000,00 €	200 000 €	200 000,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00 €	5 232 266 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	259 828 285,39 €	274 792 918 €	262 381 755,93 €
Opérations d'ordre	23 195 834,66 €	51 991 599 €	29 547 921,20 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	283 024 120,05 €	326 784 517 €	291 929 677,13 €

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 262,38 M€ et sont en augmentation de **1 % par rapport à 2018** (259,83 M€).

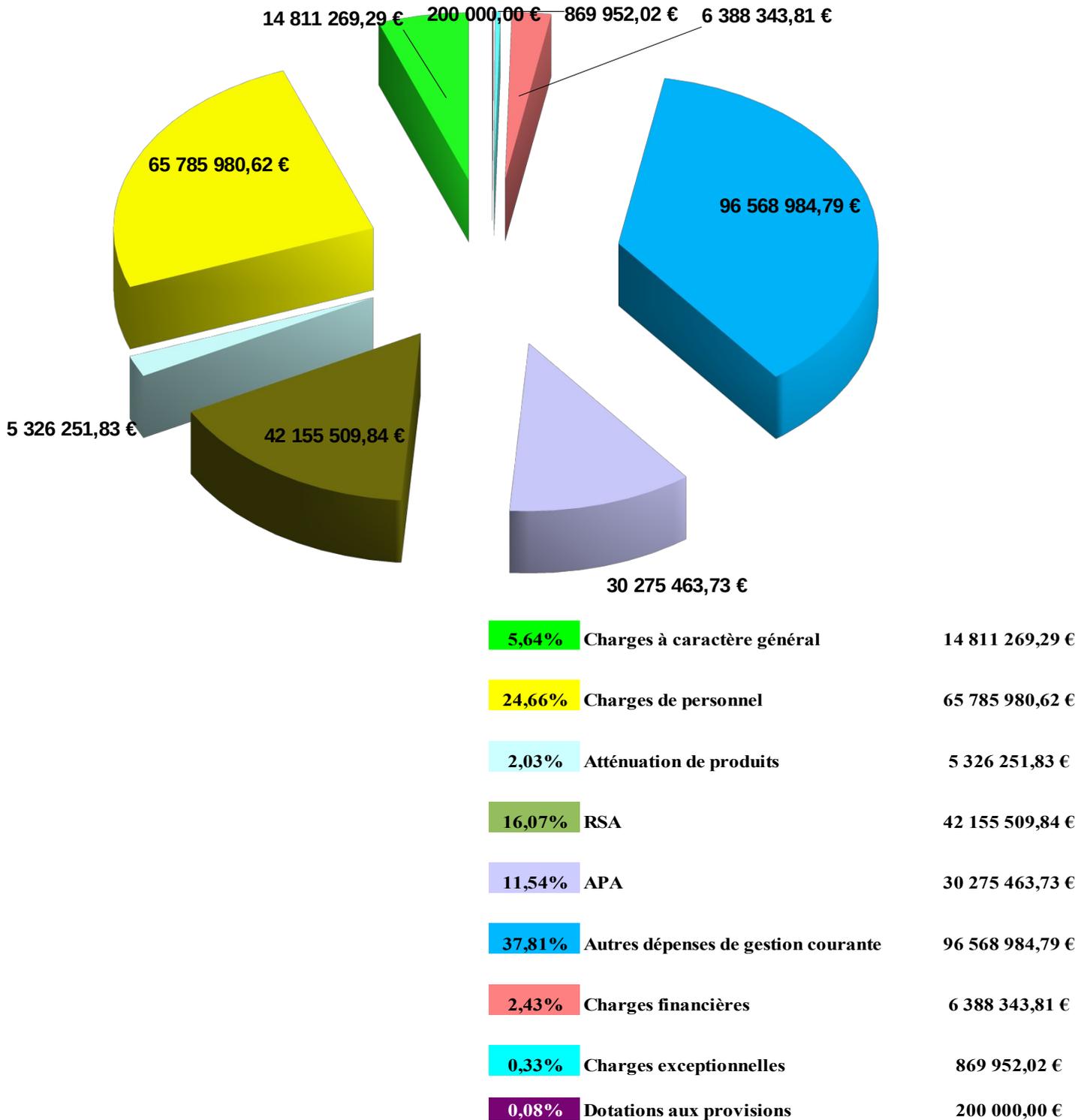
Dans le détail, les dépenses réelles évoluent comme suit :

- Les charges à caractère général baissent de près de 700 K€ due principalement aux transports
- Les charges de personnel augmentent de 1,7 M€
- Les atténuations de produits augmentent de 2,5 M€
- Les dépenses RSA : +0,8 M€
- Les dépenses APA : + 0,8 M€
- Les dépenses PCH : + 370 K€
- Les dépenses de séjour et d'hébergement : + 650 K€

Enfin, les dépenses financières diminuent de 357 K€ et les charges exceptionnelles de 423 K€.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

262 381 755,93 €



1°) Les charges à caractère général : 14 811 269,29 €

Avec un taux de réalisation de 90,85 %, les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2018 (- 871 K€) principalement du au reliquat transport payé en 2018 (variation de - 674 K€).

Les dépenses allouées à la voirie progressent de 4 %, les fluides et carburants de 7,7 %.

En revanche, on constate une évolution favorable sur les autres postes, les locations poursuivent leur baisse avec -32,8 % ainsi que les frais de déplacement (-8,3%).

Les dépenses d'entretien et maintenance, hors voirie, diminuent de 3,1 %.

S'agissant des **autres charges à caractère général** d'un montant de 3,9 millions d'euros en 2019, elles se répartissent principalement ainsi :

- assurances : 460 284,51 € (389 717 € en 2018),
- contrats de prestations de services, études, documentation générale, abonnements, versements à des organismes de formation : 745 071,72 € (741 284 € en 2018),
- frais d'expertise, missions d'assistance, indemnités et honoraires divers : 259 829,66 € (289 767,83 € en 2018),
- publications et relations publiques : 1 119 215,62 € (1 014 804,38 € en 2018) progression due au renouvellement du stock d'objets promotionnels sur l'année.
- frais de déplacement des assistants familiaux et transports de biens : 472 813,11 € (465 591,89 € en 2018),
- taxes foncières, services bancaires : 126 500 € (132 390 € en 2018),
- divers (cotisations, frais de gardiennage, remboursement aux autres départements, activités centres de vacances, ...) : 416 509,82 € (559 520,43 € en 2018).

2°) Les charges de personnel (ycompris RSA) : 65 785 980,62 €

Les charges de personnel (chapitre 012 et le personnel inclus dans le RSA chapitre 017) augmentent globalement de 2,64 %. Toutefois, on constate que, hors la rémunération des assistants familiaux dont l'enveloppe progresse de 7,71 %, la dépense concernant le personnel départemental augmente de 1,2 % entre 2018 et 2019.

3°) Les atténuations de produits : 5 326 251,65€

Le chapitre 014 « atténuation de produits » enregistre cette année le reversement du fonds de solidarité qui s'est élevé à 2 166 432 €, mais aussi le reversement de la part CAUE ainsi que le reversement de l'attribution de compensation à la Région (1 954 266,31 €). A noter aussi l'apparition du FSID dans ce chapitre pour 629 593 €.

4°) Les restes à charges 2019 : APA, RSA, PCH

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	30 275 464 €	11 512 898 €	-18 762 565 €
PCH	7 588 885 €	2 906 727 €	-4 682 158 €
RSA(hors personnel)	42 155 510 €	22 312 636 €	-19 842 874 €
TOTAL	80 019 859 €	36 732 261 €	-43 287 598 €

Évolution du reste à charge :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Couverture initiale
APA	41 %	44 %	35 %	38 %	50 %
PCH	41 %	42 %	39 %	38 %	100 %
RSA	58 %	55 %	54 %	53 %	100 %
TOTAL	50 %	50 %	45 %	46 %	

En 2019, la progression des dépenses de l'APA de 785 K€ fait suite à celle d'1 M€ en 2018 alors que les recettes encaissées augmentent de 1,3 M€. Ainsi le reste à charge diminue de plus de 500 K€ par rapport à 2018.

Le reste à charge de la PCH progresse de 285 K€ (4,68 M€ en 2019 contre 4,4 M€ en 2018).

Le reste à charge du RSA augmente de 0,66 M€ par rapport à 2018 suite à la hausse des dépenses (0,77 M€).

La charge nette supportée par le Département au titre des trois allocations de solidarité est passée de **42,848 M€ en 2018** à **43,287 M€ en 2019** ce qui ramène le taux de couverture à 46 % en 2019.

5°) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

96 568 984,79 € dont PCH : 7 588 885,05 €

Parmi les autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors PCH vue ci-dessus), on relève quelques variations :

a) Les charges d'aide sociale (hors PCH) : 61 199 678,90 €

- **les actions de prévention médico-sociale : 79 307,53 €**, stable par rapport à 2018 (79 646 € en 2018).
- **l'aide sociale à l'enfance** : l'accueil des enfants placés en établissements représente 13 346 692,62 € (12 785 089,97 € en 2018), 1 419 893,38 € sont versés au titre des allocations (1 485 552,55 € en 2018). Les autres charges diverses s'élèvent à 720 646,41 € (675 401,53 € en 2018). Les dépenses totales de l'aide sociale à l'enfance sont de **15 486 932,41 €** en progression de 3,62 % par rapport à 2018 (14 946 044,05 €).
- **la prise en charge des personnes handicapées : 34 180 579,78 €** en augmentation de 0,6 % par rapport à 2018 (33 946 762,19 €). Les frais de séjour et d'hébergement s'élèvent à 31 672 863,66 € (31 163 878,73 € en 2018).

La contribution au budget de la MDPH représente 453 479,54 € en 2019 (407 748 € en 2018).

- **l'aide aux personnes âgées : 10 658 532,56 €** en baisse de 3,4 % par rapport à 2018 (11 038 127,59 €). La part la plus importante concerne les frais de séjour et d'hébergement soit 10 237 267,95 € (10 571 962,95 € en 2018).
- **diverses interventions sociales : 794 326,62 €** en augmentation de 2,4 % par rapport à 2018 (775 551,13 €). Les secours d'urgence représentent 521 222,35 €.

b) Les contributions obligatoires : 17 819 164,69 €

Il s'agit :

- des **dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 305 714,46 €** en diminution de 3,83 %,

- des **participations aux budgets annexes de 5 272 916,23 €** en augmentation de 7,97 % par rapport à 2018,

- de la **contribution du Département aux dépenses du SDIS pour un montant de 8 240 534 €** en augmentation de + 2,28 % (8 056 307 € en 2018),

c) Les participations : **2 672 536,53 €**

Elles concernent diverses contributions :

- **organismes de regroupement** (Barrage de Saint-Géraud, SMEAG, Syndicat départemental des déchets ménagers, SDAN) : **442 475 €** (697 932 € en 2018),

- **en matière d'éducation 383 412,58 €** (1 098 590,01 € en 2018) qu'il s'agisse du remboursement des frais kilométriques à l'Université Jean Jaurès : **100 000 €** (110 974,20 € en 2018), des classes de découverte des écoles : **125 199,63 €** (108 656,64 € en 2018), des visites culturelles des écoles et collèges : **16 462,95 €** (23 254,17 € en 2018), des bourses versées aux collégiens : **141 750 €** (188 425 € en 2018). Le reversement de la DGD pour les transports scolaires a disparu avec le transfert des transports scolaires à la Région (Montauban, Valence d'Agen pour 666 280 € en 2018),

- **action sociale en direction du personnel départemental : 795 926,66 €** (789 030,18 € en 2018),

- **en matière agricole** avec le soutien d'étiage : **33 350 €** (34 690 € en 2018),

- **indemnités et frais de formation et de déplacement des élus départementaux : 1 017 372,29 €** (1 008 037,13 € en 2018),

d) Les subventions : **6 986 216,50 €**

Versées aux organismes publics, aux personnes privées et aux associations présentant un intérêt départemental, elles sont en augmentation de 3,3% (6 761 413,64 € en 2018).

e) Dépenses diverses : **302 503,12 €**

6°) Les charges financières : 6 388 343,81 €

Le vieillissement du stock de la dette de la collectivité, la diminution du capital restant du et la baisse du taux moyen d'intérêt permet la poursuite de la diminution des intérêts acquittés (-5,7%).

Le montant des intérêts du PPP baisse également à 845 091,60 € en 2019 contre 865 899,60 € en 2018.

7°) Les charges exceptionnelles : 869 952,02 €

Elles baissent de 32,7 % par rapport à 2018 (1 293 055,84 €) et concernent majoritairement la subvention exceptionnelle versée à la MDPH (761 293 €).

8°) Les opérations d'ordre : 29 547 921,20 €

Les amortissements du patrimoine représentent plus de 24 M€, le reste concernant les écritures liées aux cessions (valeur nette et plus value comptable).

B - LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

69 864 032,21 €

NATURE	CA 2018	Crédits votés 2019 (hors RAR)	CA 2019
Remboursement du capital de la dette	15 232 727,75 €	15 933 639,00	15 933 634,67 €
Investissements directs	21 059 734,54 €	30 802 077,00	33 897 511,23 €
Subventions versées	18 818 227,79 €	21 283 321,89	19 889 399,70 €
Autres investissements	162 848,10 €	123 370,00	143 486,61 €
Dépenses imprévues	0,00 €	3 000 000,00	0,00 €
Déficit reporté	0,00 €	0,00	0,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	55 273 538,18 €	71 142 407,89	69 864 032,21 €
Opérations d'ordre	9 456 380,83 €	16 482 120,00	11 884 608,42 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	64 729 919,01 €	87 624 527,89	81 748 640,63 €

Les dépenses d'investissement direct, autres investissements et les subventions versées s'élèvent à 53,9 M€, soit une progression de plus de 34,6 % au regard de 2018 (40 M€).

a) Les programmes départementaux et divers

Avec 33,9 M€, ils concernent principalement :

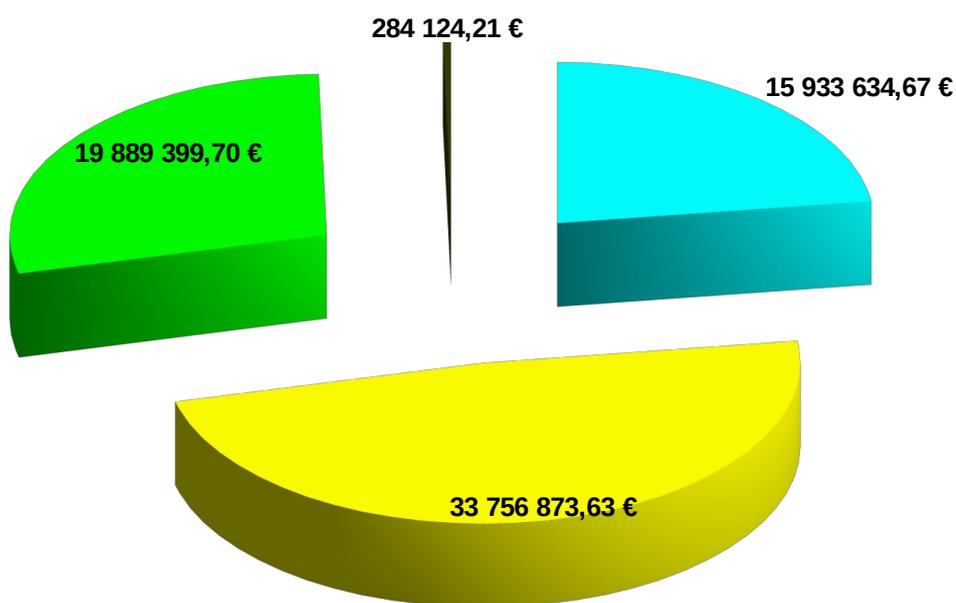
- la voirie départementale : 13,6 M€
- les collèges (dont Verdun) : 12,3 M€

b) Les subventions d'équipement aux communes, EPCI et tiers

D'un montant total de 19,8 M€, elles sont **en hausse de 5,69 %** par rapport à 2018 (18,8 M€).

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

69 864 032,21 €



22,80%	Remboursement capital dette	15 933 634,67 €
48,32%	Dépenses investissements directes	33 756 873,63 €
28,47%	Subventions équipements versées	19 889 399,70 €
0,41%	Autres dépenses investissement	284 124,21 €

1°) Remboursement en capital de la dette : 15 933 634,67 €

Le remboursement de la dette propre s'élève à 15 417 302,27€ contre 14 737 203,35 € en 2018, soit 680 K€ de plus. Pour le PPP, le remboursement est quasi stable avec 516 332,40 € en 2019 contre 495 524,40 € en 2018.

2°) Les programmes départementaux : 33 756 873,63 €

La décomposition, par chapitre, des investissements départementaux pour 2019 est la suivante :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	320 623,99 €	584 815,03 €	691 288,24 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	2 934 220,23 €	3 508 531,51 €	3 674 955,82 €
Chapitre 23 Travaux en cours	14 051 081,02 €	16 966 388,00 €	29 390 629,57 €
TOTAL	17 305 925,24 €	21 059 734,54 €	33 756 873,63 €

Le détail, par secteurs est le suivant :

Fonction	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
0202	Administration (autres moyens)	1 485 673,00 €	1 217 163,90 €	2 148 877,89 €
023	Information, communication	19 381,00 €	63 974,40 €	71 590,48 €
11	Gendarmerie, sécurité, justice	190 134,00 €	130 579,21 €	432 791,64 €
221	Collèges	3 363 197,00 €	4 529 616,68 €	12 282 989,73 €
23	Enseignement supérieur	647 028,00 €	11 655,27 €	3 761 979,80 €
28	Autres services périscolaires	6 319,00 €	379,99 €	3 887,53 €
311	Activités artistiques	26 391,00 €	16 933,05 €	19 099,44 €
312	Patrimoine (musées, monuments)	135 335,00 €	60 664,07 €	226 931,56 €
313	Bibliothèques et médiathèques	31 168,00 €	130 898,85 €	41 189,23 €
315	Services d'archives	32 076,00 €	230 478,15 €	480 448,53 €
33	Jeunesse et loisirs	109 795,00 €	157 249,11 €	1 784,40 €
40	Services communs	5 427,00 €	2 271,39 €	3 771,53 €
48	Autres actions	62 623,00 €	218 332,09 €	387 886,18 €

Fonction	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
50	Services communs	42 653,00 €	445 930,45 €	38 670,96 €
51	Famille et enfance	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €
52	Personnes handicapées	3 129,00 €	21 412,85 €	188 775,08 €
61	Eaux et assainissement	1 010,00 €	6 623,86 €	31 806,01 €
621	Réseau routier départemental	10 722 956,00 €	13 072 330,18 €	13 078 070,98 €
622	Viabilité hivernale	388 883,00 €	633 920,59 €	507 668,60 €
738	Autres actions milieu naturel	0,00 €	38 096,40 €	13 587,60 €
81	Transports scolaires	16 817,00 €	6 393,80 €	0,00 €
91	Structures animation économique	0,00 €	1 334,70 €	0,00 €
94	Développement touristique	10 230,24 €	63 495,55 €	35 066,46 €
TOTAL		17 305 925,24 €	21 059 734,54 €	33 756 873,63 €

3°) Les subventions d'équipement versées aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux : 19 889 399,70 €

Fonction	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
21	Enseignement du premier degré	1 709 643 €	959 831,00 €	1 362 408,00 €
221	Collèges	3 315 €	200 000,00 €	221 516,00 €
222	Lycées	17 576 €	17 576,00 €	17 576,00 €
311	Activités artistiques	294 736 €	294 736,00 €	294 736,00 €
312	Patrimoine (musées, monuments)	343 794 €	444 542,00 €	474 394,00 €
313	Bibliothèques et médiathèques	6 541 €	3 624,00 €	9 035,00 €
32	Sports	988 835 €	691 622,00 €	724 936,00 €
48	Autres actions	9 327 €	9 327,00 €	86 958,00 €
51	Famille et enfance	15 552 €	0,00 €	0,00 €
52	Personnes handicapées	4 717 €	4 717,00 €	410 417,00 €
53	Personnes âgées	0 €	0,00 €	0,00 €
538	Autres	508 754 €	474 721,00 €	466 535,95 €

Fonction	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
58	Autres interventions sociales	5 722 €	37 482,00 €	7 722,00 €
61	Eaux et assainissement	3 014 541 €	2 762 152,59 €	2 460 060,01 €
628	Autres réseaux de voirie	2 892 118 €	2 992 448,00 €	2 603 495,00 €
63	Infrastructures ferroviaires-aéroport	0 €	0,00 €	87 608,74 €
68	Autres réseaux	149 432 €	156 853,00 €	138 024,00 €
72	Logement	2 823 664 €	4 090 121,20 €	4 149 704,00 €
731	Actions traitement des déchets	198 897 €	260 489,00 €	288 032,00 €
738	Autres actions milieu naturel	699 €	0,00 €	201 371,00 €
74	Aménagement et développement rural	4 016 180 €	4 219 185,00 €	4 404 007,00 €
91	Structures animation, économiques	576 076 €	607 938,00 €	822 952,00 €
928	Autres	273 946 €	251 512,00 €	219 093,00 €
93	Industrie, commerce, artisanat	416 670 €	248 251,00 €	259 751,00 €
94	Développement touristique	109 661 €	91 100,00 €	179 068,00 €
TOTAL		18 380 396 €	18 818 227,79 €	19 889 399,70 €

Ces programmes destinés aux communes, EPCI et aux tiers s'élèvent, cette année, à 19 889 399,70 € :

* subventions en capital..... 15 749 300,69 € (14 624 489,20 € en 2018)

* subventions en annuités... 4 140 099,01 € (4 193 738,59 € en 2018).

4°) Les autres dépenses d'investissement : 284 124,21 €

Il s'agit principalement des dépenses concernant le chapitre 27 pour 90 905 € (prêts au personnel) ainsi que des dépenses concernant les opérations réalisées pour compte de tiers pour un montant de 140 637,60 €.

5°) Les dépenses d'ordre : 11 884 608,42 €

Ces opérations concernent les amortissements de subventions d'investissement, les travaux en régie ou encore les intégrations comptables.

CHAPITRE III

----- LES RESTES A RÉALISER

Vous trouverez, ci-après, par fonction, l'ensemble des recettes et dépenses non réalisées au 31 décembre 2019.

Ces opérations ont été reportées dans le budget primitif de 2020.

Elles s'élèvent à **15,6 M€ en recettes et 35,9 M€ en dépenses**. Les principaux montants concernent :

- le collège de Verdun : 4,3 M€ en dépenses et 1,9 M€ en recettes,
- les travaux dans l'enseignement : 4,2 M€ en dépenses et 1 M€ en recettes,
- le centre universitaire : 3,6 M€ en dépenses et 2,9 M€ en recettes,
- la voirie départementale : 3,6 M€ en dépenses et 0,3 M€ en recettes,
- les subventions versées aux communes et EPCI : 8,4 M€ en dépenses.

A) Les recettes : 15 626 391,31 €

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
01	Opérations non ventilables	616 929,99 €
	Prêts au personnel	66 026,00 €
	Vélo voie verte, pente d'eau et grotte de Bruniquel	550 903,99 €
02	Admin. générale	72 390,00 €
221	Collèges	2 959 324,58 €
	Verdun	1 887 000,00 €
	Gymnase	802 324,58 €
	Collège Montech	270 000,00 €
23	Centre universitaire	2 931 120,00 €
31	Culture	322 790,00 €
	Archives Départementales	296 400,00 €
	Divers	26 390,00 €
61	Eaux et assainissement	20 574,00 €
62	Routes et voirie	318 023,00 €
72	Logement	8 316 037,00 €
73	Environnement	69 202,74 €
	TOTAL	15 626 391,31 €

B) Les dépenses : 35 966 614,43 €**1) Les programmes départementaux : 27 531 355,38 €**

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
01	Opérations non ventilables	1 483 481,13 €
	Dont Pente d'eau	1 361 653,97 €
0202	Administration générale	1 111 291,58 €
	Chauffage	100 000,00 €
	Logiciels	201 428,79 €
	Foncier	71 623,00 €
	Véhicules	251 784,00 €
	Matériels divers	198 066,79 €
	Travaux batiments adm.	288 389,00 €
023	Communication	2 019,36 €
11	Gendarmerie	1 336 266,53 €
2	Enseignement	12 214 384,00 €
	dont Collège de Verdun-sur-Garonne	4 357 833,99 €
	Centre Universitaire	3 616 812,00 €
31	Culture	4 285 609,07 €
	Dont Médiathèque Départementale	378 212,00 €
	Archives Départementales	3 738 497,00 €
33	Centre de vacances de Mimizan-Plage	911,82 €
4 et 5	Action sociale	3 145 344,55 €
	Travaux MDPH	1 609 387,00 €
61	Infrastructures fluviales	84 595,99 €
62	Voirie départementale	3 574 974,81 €
70	Service commun	21 366,48 €
738	Autres actions milieu naturel	196 464,00 €
94	Développement touristique	74 646,06 €
	TOTAL	27 531 355,38 €

2) Les subventions d'équipement restant à verser aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux : 8 435 259,05 €

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
21	Enseignement 1^{er} degré	772 821,00 €
221	Collèges privés	72 342,00 €
312-313	Patrimoine culturel	482 572,00 €
32	Equipements sportifs	895 867,00 €
5	Equipements médico-sociaux	125 403,05 €
61	Eaux et assainissement	1 082 469,00 €
628	Voirie communale	620 922,00 €
68	Autres réseaux	68 815,00 €
72	Logement	2 183 950,00 €
73	Environnement	16 120,00 €
74	Aménagement et développement rural	1 810 206,00 €
928	Agriculture-Pêche	73 681,00 €
93	Industrie, commerce, artisanat	137 355,00 €
94	Développement touristique	92 736,00 €
	TOTAL	8 435 259,05 €

CHAPITRE IV

L'ÉPARGNE

1°) L'épargne de gestion : 48 217 862,75 €

C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne de gestion 2019 est en augmentation de 21,3 % par rapport à 2018 (39 754 395€).

2°) L'épargne brute : 46 942 603,69 €

C'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement minoré des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer son remboursement en capital de la dette.

Notre épargne brute passe de 32,5 millions d'euros au CA 2018 à **46,9 millions d'euros** au CA 2019 (+ 14,4 M€), les dépenses de fonctionnement (+2,6 M€) ayant progressé moins vite que les recettes (+17 M€).

Dans le détail, pour les recettes, la fiscalité directe augmente de 2,9 M€, la fiscalité indirecte progresse de 7,3 M€ (dont 4,7 M€ pour les seuls droits de mutation), l'APA augmente de 1,4 M€, le RSA de 0,3 M€ et le groupe des recettes d'exploitation, financières et exceptionnelles augmente de 5,5 M€ grâce à la vente de Mimizan.

Pour les dépenses, les charges à caractère général baissent de 0,9 M€, les dépenses de personnel augmentent de 1,7 M€, le RSA progresse de 0,7 M€, l'APA de 0,8 M€, les charges courantes chapitre 65 diminuent de 1,7 M€ du fait du transfert de la compensation financière versée à la Région dans le cadre du transfert des transport qui a changé de chapitre (atténuation de produit) et les dépenses financières diminuent de 400 K€.

3°) L'épargne nette : 31 008 969,02 €

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette du Département passe de 17,3 M€ en 2018 à 31 M€ en 2019 (+12,7 M€).

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Épargne brute	32 749 922 €	37 112 943 €	40 136 853 €	32 550 046 €	46 942 604 €
Épargne nette	18 974 168 €	23 008 530 €	24 989 402 €	17 317 318 €	31 008 969 €

CHAPITRE V

LA DETTE DÉPARTEMENTALE

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

1°) La dette propre nette au 31/12/2019 : 186 479 120,25 €

- ◆ taux moyen (fixe, variable, structuré) : 2,87 % (il était de 3,13 % en 2018),
- ◆ durée résiduelle moyenne : **13 ans 3 mois** (13 ans et 6 mois en 2018).

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital restant dû dette propre	190 994 882 €	190 889 653 €	191 509 659 €	194 637 884 €	192 900 680 €	190 483 378 €
Annuité	20 098 226 €	20 937 854 €	21 011 556 €	21 928 787 €	20 775 744 €	21 205 941 €
Intérêts	8 037 427 €	7 832 625 €	7 361 562 €	7 257 012 €	6 038 541 €	5 788 639 €
Capital	12 060 798 €	13 105 229 €	13 649 994 €	14 671 775 €	14 737 203 €	15 417 302 €
Fonds de soutien	0 €	0 €	0 €	4 805 110 €	4 404 684 €	4 004 258 €
Capital restant dû net	190 994 882 €	190 889 653 €	191 509 659 €	189 832 774 €	188 495 996 €	186 479 120 €

2°) Le PPP de Verdun-sur-Garonne au 31/12/2019 : 14 796 507,60 €

- ◆ taux fixe : **5,50 %**,
- ◆ durée résiduelle : **17 ans 10 mois**.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital restant dû	17 410 346 €	16 738 459 €	16 284 040 €	15 808 364 €	15 312 840 €	14 796 508 €
Annuité	2 060 073 €	1 594 062 €	1 361 424 €	1 361 424 €	1 361 424 €	1 361 424 €
Dont intérêts	943 224 €	923 537 €	907 004 €	885 748 €	865 900 €	845 092 €
Dont capital	1 116 849 €	670 525 €	454 420 €	475 675 €	495 524 €	516 332 €

3°) L'encours total de la dette nette : 201 275 627,85 €

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital restant dû	208 405 228 €	207 628 112 €	207 793 699 €	210 446 248 €	208 213 520 €	205 279 886 €
Annuité	22 158 299 €	22 531 916 €	22 372 980 €	23 290 211 €	22 137 168 €	22 567 365 €
Capital	13 177 647 €	13 775 754 €	14 104 414 €	15 147 450 €	15 232 727 €	15 933 635 €
Intérêts	8 980 651 €	8 756 162 €	8 268 566 €	8 142 760 €	6 904 441 €	6 633 730 €
Fonds de soutien	0 €	0 €	0 €	4 805 110 €	4 404 684 €	4 004 258 €
Capital restant dû net	208 405 228 €	207 628 112 €	207 793 699 €	205 641 138 €	203 808 836 €	201 275 628 €

L'encours net après prise en compte du fonds de soutien se réduit de 7,13 M€ entre 2014 et 2019.

Par rapport à 2014, on constate :

- une diminution de 2 346 921 € des intérêts payés qui fait suite à la négociation de nouveaux prêts à taux très bas et l'extinction de vieux prêts plus chers,
- une augmentation de 2 355 562 € du remboursement du capital liée à la structure de la dette (fonds de soutien déduit : 400 426 €).

CHAPITRE VI

---- L'EXCÉDENT

Ainsi que je l'ai indiqué au début de ce rapport, **l'excédent global de clôture** constituant la différence entre le résultat de fonctionnement et le déficit d'investissement, s'élève à :

43 926 079,14 €

1°) La détermination du résultat :

En vertu des articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes est constitué par le vote du Compte Administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 52 et de l'article L3312-6 du CGCT, le résultat de l'exercice, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- au résultat de la section d'investissement (besoin de financement) corrigé des restes à réaliser de l'exercice 2019,
- au résultat de la section de fonctionnement corrigé du résultat de l'année 2018.

De ce fait, les résultats 2019 du budget principal sont les suivants :

A) Section d'investissement :

a) Résultat de clôture : -1 745 064,04 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	81 748 640,63 €	55 113 413,24 €	-26 635 227,39 €
	Excédent 2018 (compte 001)		4 402 188,05 €	4 402 188,05 €
	Affectation résultat 2018		20 487 975,30 €	20 487 975,30 €
	Solde global d'exécution	81 748 640,63 €	80 003 576,59 €	-1 745 064,04 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un résultat de clôture identique de **-1 745 064,04 €**.

b) Besoin de financement : 22 085 287,16 €

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au différentiel des restes à réaliser diminué du résultat 2019 de cette même section (-1 745 064,04 €).

	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser au 31/12/2019	35 966 614,43 €	15 626 391,31 €	-20 340 223,12 €

B) Résultat de la section de fonctionnement : 45 671 143,18 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	291 929 677,13 €	319 641 727,66 €	27 712 050,53 €
	Excédent 2018 reporté (002)		17 959 092,65 €	17 959 092,65 €
	Résultat à affecter	291 929 677,13 €	337 600 820,31 €	45 671 143,18 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un excédent identique soit **45 671 143,18 €**.

C) Excédent de fonctionnement : 23 585 856,02 €

La constitution et le volume de l'excédent de fonctionnement dépendent, certes, du niveau d'exécution des dépenses et des recettes, mais aussi de la part de recettes devant être affectée à la section d'investissement dont **le besoin de financement** pour 2019 est de **22 085 287,16 €**.

La combinaison des deux facteurs ci-dessus évoqués (résultat de fonctionnement – besoin de financement de la section d'investissement) génère un excédent de fonctionnement de **23 585 856,02 €**.

2°) L'affectation du résultat :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 52, l'affectation définitive du résultat de fonctionnement soit **45 671 143,18 €** s'effectuerait :

- pour 22 085 287,16 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
- le solde, soit 23 585 856,02 € en section de fonctionnement (compte 002).

L'affectation du résultat de l'exercice 2019 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2020 et est identique à celle ci.

* * *